

FLASH-COVID

**Syndicat des professeures et professeurs
de l'Université de Sherbrooke**



Le travail professoral au de la mission universitaire

Chères et chers collègues,

Voici notre 4^e FLASH-COVID. Le SPPUS vous espère toujours en santé, vous, votre famille et l'ensemble de vos proches.

Le SPPUS poursuit toujours ses échanges avec la direction de l'Université. Au cœur des discussions, nous réitérons toujours l'importance de soutenir les professeures et professeurs dans les nouvelles modalités d'enseignement et d'évaluation des apprentissages de même que la prise en compte des situations particulières de conciliation travail-famille pour terminer la session en cours et vivre celle de l'été de notre mieux. À maintes reprises, le SPPUS a également souligné la surcharge particulière vécue par les directions de département et les responsables de programmes.

➤ **Deux lettres d'ententes signées (cf. <https://www.usherbrooke.ca/sppus/>)**

Lettre d'entente 2020-06 _ Promotions

Lettre d'entente 2020-07_ Congé d'éducation continue

➤ **Un projet de lettre d'entente toujours à l'étude**

- Le remboursement du fonds 26.07 pour des activités annulées

➤ **Autres travaux en cours :**

- La préparation de la session d'automne
- Le redémarrage de certaines activités sur le campus

La semaine dernière, le Conseil syndical a tenu de nombreuses réunions en sous-groupes. Plus d'une trentaine de délégués ont participé à ces rencontres. De plus, le SPPUS a également organisé une rencontre avec l'ensemble des directions de département. D'ailleurs, toutes ont répondu à l'appel. Le SPPUS vous remercie de cette participation exceptionnelle en ces temps fort occupés. Ce sont des moments de rencontre privilégiés, destinés à nourrir les travaux du SPPUS.

LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE

La crise actuelle fait ressortir un enjeu important de l'enseignement en milieu universitaire : celui de la liberté académique qui, rappelons-le, n'a pas été suspendue.

L'article 10.01 de la convention collective stipule que :

Toute professeure ou tout professeur bénéficie de la liberté académique. Dans son essence, la liberté académique est le droit d'exercer ses fonctions sans être contraint d'adhérer à une doctrine particulière, tout en respectant la liberté d'opinion d'autrui. Elle inclut pour la professeure ou le professeur la responsabilité critique par rapport à son institution et à la sauvegarde de sa mission.

Toute professeure ou tout professeur bénéficie des libertés de conscience, d'enseignement et de recherche inhérentes à une institution universitaire de caractère public telle l'Université; ses droits ne peuvent être affectés par l'Université pour autant que ces libertés sont exercées dans le respect de ses obligations vis-à-vis de celle-ci.

Alors que l'ensemble des professeures et des professeurs se dédient entièrement à replanifier ses cours pour les transformer en expériences à distance sous toutes sortes de formes, la question de l'évaluation des apprentissages se pose également.

Déjà, les politiques d'évaluation des apprentissages peuvent poser un certain nombre de problèmes en ce qui concerne la liberté académique. L'évaluation est encadrée par des normes de pourcentages accordés aux examens, aux travaux d'équipe, etc., laissant peu de place à l'expression de cette liberté académique ; à l'expression à la fois simple et complexe de la créativité. En tant que professeures et professeurs, nous avons toujours tenu compte de la réalité étudiante, de leur bien-être, de leur stress et de leur réussite. C'est au cœur de notre mission. Mais il faut aussi penser au bien-être des profs, au stress vécu pendant la crise et à la réussite de nos cours dans ce contexte exceptionnel.

Le SPPUS estime que **les changements apportés aux pratiques, passant du présentiel aux modalités alternatives, sont suffisamment majeurs sans compter que** cette nouvelle réalité a un impact sur la manière de planifier l'évaluation des apprentissages. Qui plus est, des demandes de changements plus considérables demanderaient du temps, de la formation et du soutien, trois conditions qui ne peuvent être réunies pour l'ensemble des professeures et des professeurs en temps de crise.

À l'aube d'une planification incertaine pour la session d'automne, le SPPUS tient à rappeler la [lettre d'entente 2020-05](#) sur l'enseignement en mode alternatif. Dans cette perspective, nous avons également invité la direction de l'Université à tenir compte de la liberté académique dans l'envoi de directives sur l'évaluation des apprentissages qui seraient trop différentes des directives en vigueur en temps normal.

Renouvellement de la convention collective

Étant donné le contexte actuel, le SPPUS et la direction de l'Université de Sherbrooke discutent actuellement d'éventuels scénarios en ce qui concerne la renégociation de la convention collective, laquelle est venue à échéance le 31 mars 2020. Lors de ces discussions, le SPPUS s'assure de bien distinguer les enjeux ponctuels qui relèvent de la crise sanitaire, les enjeux qui s'inscrivent à l'intérieur de pratiques facultaires et les enjeux plus généraux qui relèvent de la convention collective. Il est possible que le SPPUS demande à ses membres de se prononcer sur une proposition dans un avenir rapproché.

À nouveau, le SPPUS demeure très soucieux du bien-être de ses membres et vous réinvite à l'essentiel.

N'hésitez pas à nous faire part de toutes situations, questions ou commentaires qui devraient être portés à l'attention du SPPUS.

Julie Myre-Bisaillon
Présidente

Pour l'exécutif du SPPUS